Envoyé en préfecture le 17/05/2024
Reçu en préfecture le 17/05/2024
Publié le 17/05/2024
ID : 030-213001035-20240515-DEL2024_090-DE

Village de DOMAZAN

DEL2024-090

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMAZAN

Le 15 mai 2024 à 20h30,
Le Conseil municipal de la commune de Domazan s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Date de la convocation :
Présents :7/14 : Mme CAPELLI Aurélie, Mme COLLOMB Valérie, M DIJON Benoit, M. Louis DONNET, M. MANGIN Jean-Baptiste, M. LOUCHE Robin, Mme CREPEL Christine, M. FABRE Benoit

Absents : 8/14 : M. CROUZET André, Mme REUTER Dominique, Mme STEEMERS Pascale, Mme GAFFET Muriel, M. FAYAD Ghassan, M. SENOT Laurent

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Mme COLLOMB Valérie a été nommée secrétaire

Nombre de votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

ENEDIS
Convention de servitude

Monsieur le Maire explique la convention de mise à disposition de la parcelle AC 500 sur la Bégude et présente à l'Assemblée la convention de servitude avec Enedis sur les parcelles AC 499-500-502 sur la Bégude.

Cette convention détermine les obligations de chacune des parties pour rejoindre les parcelles AC 499-500-502, terrains non exploités.

Enedis se voit attribuer les droits établis par la convention présentée.

Le propriétaire se voit attribuer les droits et obligations définies par celle-ci.

Après lecture de la convention, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à la signer et reconnait le droit de recevoir une indemnisation de 464€.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire, Louis DONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.